

2005 B 373

TRINTIGNAC ET ASSOCIES
27 boulevard du Général Vautrin
06400 CANNES

VDB ET ASSOCIES
15 avenue Paul Claudel
80480 DURY

DEPOSE le 18/01/07
LE GREFFIER PBK
du TRIBUNAL D'INSTANCE



F I F A M

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €
Siège social : 1 avenue F. Mitterrand
57290 FAMECK

RCS THIONVILLE T1 485 277 289
SIRET : 485 277 289 00016
APE : 4711F

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 janvier 2017

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales des 08/07/2011 et 19/11/2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/01/2017, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société FIFAM tels qu'ils sont annexés au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- la vérification spécifique prévue par la loi

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I/ OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La rubrique « Ecart d'acquisition et écart d'évaluation » pages 12 à 14 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de détermination et de traitement des écarts de consolidation.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

mn JFG

III/ VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des Informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 4 juillet 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TRINTIGNAC ET ASSOCIES

Représenté par :

Jean-François GUTTADORO

Marie-Laure MALLEZ-VINCENT



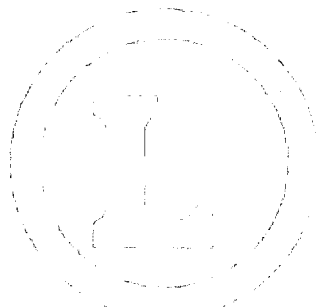
VDB ASSOCIES

Représenté par :

Michel BOIVIN

Vincent LE PAGE





FIFAM

17 avenue de l'Europe - 67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03.88.77.80.06 - Fax : 03.88.77.23.46

S.A.R.L. au capital de 10 000 € - RCS STRASBOURG Siret : 500 001 755 00023 - APE : 6920Z

Groupe FIFAM

F
FIDUCIAIRE
PARTENAIRES CONSEIL

FIDUCIAIRE PHILIPPE
DUBOIS & COMPAGNIE
Société d'Expertise Comptable

17 avenue de l'Europe - 67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03.88.77.80.06 - Fax : 03.88.77.23.46

S.A.R.L. au capital de 10 000 € - RCS STRASBOURG Siret : 500 001 755 00023 - APE : 6920Z

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Table des matières

1- États financiers	4
1.1- Compte de résultat consolidé	4
1.2- Bilan consolidé	5
1.3- Tableau de flux de trésorerie consolidé	6
1.4- Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
2- Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes	8
2.1 Faits marquants de l'exercice	9
2.2 Changements de méthodes	9
2.3 Comptes consolidés et incidence des effets de périmètre	9
3- Méthodes et principes de consolidation	10
3.1 Principes généraux	10
3.2 Périmètre et méthodes de consolidation	11
3.3 Écarts d'acquisition et écart d'évaluation	12
3.4 Règles et méthodes comptables	15
4- Notes annexes sur les postes du bilan	19
Note 1) Détail des écarts d'acquisition (GOODWILL)	19
Note 2) Immobilisations corporelles et incorporelles	20
Note 3) Immobilisations financières	23
Note 4) Stocks et en-cours	24
Note 5) Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation	24
Note 6) Trésorerie nette	26
Note 7) Provisions	27
Note 8) Dettes financières	29
Note 9) Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation	30
5- Notes annexes sur les impôts différés	32
6- Notes annexes sur les postes du compte de résultat	33
Note 10) Chiffre d'affaires	33
Note 11) Autres produits d'exploitation	33
Note 12) Impôts et taxes	33
Note 13) Charges de personnel	33
Note 14) Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	34
Note 15) Résultat financier	34
Note 16) Produits exceptionnels	34
Note 17) Charges exceptionnelles	35
Note 18) Impôts sur les résultats et preuve d'impôts	36
7- Autres Informations	37
Note 19) Effectifs	37
Note 20) Engagements hors-bilan	37
Note 21) Rémunérations des commissaires aux comptes	57



Comptes consolidés au 31/01/2017

Groupe FIFAM

Note 22)	Remunération des dirigeants.....	57
Note 23)	Analyse sectorielle.....	57



1- États financiers

1.1- Compte de résultat consolidé

Libellé	Note	2017	2016
Chiffre d'affaires	11	85 556 469	87 700 086
Autres produits d'exploitation	12	883 012	1 182 030
Produits d'exploitation		86 439 481	88 882 096
Achats consommés	13	(64 846 899)	(66 621 249)
Charges externes	14	(4 607 715)	(4 658 765)
Impôts et taxes	15	(1 480 557)	(1 618 128)
Charges de personnel	16	(10 266 354)	(10 117 868)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17	(1 775 880)	(2 567 366)
Charges d'exploitation		(82 977 385)	(85 583 375)
Résultat d'exploitation		3 462 096	3 298 614
Produits financiers	18	27 608	72 376
Charges financières	19	(1 183 261)	(385 384)
Résultat financier		(1 155 654)	(313 008)
Opérations en commun			
Résultat courant des entreprises intégrées		2 306 442	2 985 806
Produits exceptionnels	20	1 281 587	775 765
Charges exceptionnelles	21	(1 619 370)	(929 857)
Résultat exceptionnel		(327 784)	(154 091)
Impôts sur les résultats	22	(310 817)	(651 169)
Résultat net des entreprises intégrées		1 667 842	2 180 546
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(19 717)	(19 717)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 648 125	2 160 829
Intérêts minoritaires		12 120	215 078
Résultat net (Part du groupe)		1 636 005	1 945 751
Résultat par action		654,40	700,41
Résultat dilué par action		654,40	700,41



E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2017

Groupe FIFAM

1.2-Bilan consolidé

du bilan	Note	Claire	Ouverture
Capital souscrit non appelé		3 000	3 000
Ecart d'acquisition	1	26 524	46 241
Immobilisations incorporelles	2	31 610 068	31 564 253
Immobilisations corporelles	2	29 219 011	16 455 492
Immobilisations financières	3	3 138 785	3 133 197
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		57 997 306	51 202 183
Stocks et en-cours	4	7 685 334	7 431 506
Clients et comptes rattachés	5	2 882 931	3 138 121
Impôts différés - actif	5	16 891	187 914
Autres créances et comptes de régularisation	5	4 344 342	3 761 777
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	6	242 021	424 226
Actif circulant		15 171 619	14 923 544
Total Actif		73 168 925	66 125 727
Capital		40 000	40 000
Primes liées au capital			
Ecart de réévaluation			
Réserves		12 425 650	10 572 597
Résultat net (Part du groupe)		1 636 005	1 945 751
Capitaux propres (Part du groupe)		14 101 655	12 558 348
Intérêts minoritaires		589 975	739 145
Autres fonds propres			
Ecart d'acquisition passif	1		
Provisions et impôts différés	7	5 467 272	4 324 724
Provisions		5 467 272	4 324 724
Dettes financières	8	40 817 542	35 731 585
Fournisseurs et comptes rattachés	9	7 035 073	7 889 410
Autres dettes et comptes de régularisation	9	5 156 407	4 882 516
Dettes		53 010 023	48 503 511
Total Passif		73 168 925	66 125 728

1.3- Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2017	2016
Résultat net total des entités consolidées	1 648 125	2 160 829
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	2 385 751	2 115 995
Variation de l'impôt différé	108 570	141 599
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(50 187)	(4 436)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Marge brute d'autofinancement	4 092 259	4 683 743
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(1 918 407)	(364 403)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'EXPLOITATION (I)	2 173 851	4 049 585
Acquisitions d'immobilisations	(6 300 301)	(2 878 150)
Cessions d'immobilisations	1 027 702	160 554
Incidence des variations de périmètre		
Variation nette des placements à court terme		
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(7 272 600)	(2 717 596)
Émissions d'emprunts	9 778 840	7 254 492
Remboursements d'emprunts	(4 174 585)	(6 124 187)
Dividendes versés des filiales	(200)	(188 522)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(169 214)	0
Augmentations / réductions de capital		(830 000)
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires	(1 578)	4 563
FLUX NET DE TRÉSO. GÉNÉRÉ PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (III)	5 433 263	(1 883 654)
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	334 515	(551 665)
Trésorerie : ouverture	(6 418 991)	(5 867 325)
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	(6 084 476)	(6 418 991)

1.4-Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Autres capitaux	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Période groupe)	Capitaux propres (Période groupe)	Intérêts minoritaires
N-2	44 448	825 552	8 426 117			2 146 480	11 442 597	712 588
Affectation du résultat N-1			2 130 357			(2 130 357)		
Distribution/ brut versé			16 123			(16 123)	0	(188 522)
Var. de capital en numéraire et souscrip	(4 448)	(825 552)					(830 000)	
Résultat						1 945 751	1 945 751	215 078
Autres augmentations, diminutions								
Reclass. restruct. chang. de méth.								
Ecart de conv. - Effet de change								
Variations de périmètre								
Autres			(0)			(1)	(1)	(0)
N-1	40 000		10 572 597			1 945 751	12 558 348	739 145
Affectation du résultat N-1			2 152 434			(2 152 434)		
Distribution/ brut versé			(169 214)				(169 214)	(200)
Var. de capital en numéraire et souscrip								
Résultat						1 636 005	1 636 005	12 120
Autres augmentations, diminutions								
Reclass. restruct. chang. de méth.			(7 201)				(7 201)	(14)
Ecart de conv. - Effet de change								
Variations de périmètre								
Autres			(122 965)			206 683	83 718	(161 076)
N	40 000		12 425 650			1 636 005	14 101 655	589 975

2-Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Présentation du groupe et évolution

La société mère :

S.A.S. FIFAM

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Exploitation

Un contrat de location gérance permet à FIFAM S.A.S. d'exploiter le fonds de commerce de la FADIS S.A.S.

Les sociétés filiales :

S.A.S. FADIS

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : bailleur de fonds de commerce.

Détention : 98.64%

Les sociétés filiales de la S.A.S. FADIS

EURL CAL

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Centre Auto.

Détention : 100%

EURL FAMECK VOYAGES

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Agence de voyages

Détention : 100%

EURL PARFUDIS

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Parfumerie et Institut

Détention : 100%

EURL MLT OPTIQUE

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Optique

Détention : 100%

EURL MLT SPORTS

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Magasin de sports

Détention : 100%

SCI LOUVRE

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Location immobilière

Détention : 99.66%

EURL M2L

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Magasin de prêt à porter, boulangerie

Détention : 100%

Sociétés ad 'hoc :

Activité : Location immobilière

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

SCI JEUNESSE

SCI AERIE

SCI ETOILE

SCI OPERA

SCI BEAUBOURG

SCI DAUPHINE

SCI BEAUVAU

SCI CHATELET

SCI SORBONNE

SCI VENDOME

2.1 Faits marquants de l'exercice

Les travaux d'agrandissement du centre commercial sont toujours en cours à la clôture.

2.2 Changements de méthodes

Aucun changement n'a été opéré au cours de l'exercice.

2.3 Comptes consolidés et incidence des effets de périmètre

Aucun changement de périmètre n'a eu lieu entre les exercices 2016 et 2017.

3- Méthodes et principes de consolidation

3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant les principes comptables français édictés par la loi n°85.11 du 3 janvier 1985 et son décret d'application n°86.221 du 17 février 1986, ainsi que par le règlement du CRC n° 99-02 du 22 juin 1999, modifié par le règlement du CRC n° 2005-10 du 3 novembre 2005.

L'exercice clos le 31/01/2017 a une durée de 12 mois, tout comme l'exercice précédent, clos le 31/01/2016.

La date de clôture de la société mère et de ses filiales Fadis, Cal, Parfudis, MLT Optique, MLT Sports, Fameck Voyages et M2L est le 31/01/2017.

Les autres sociétés du groupe clôturent au 31/12/2016.

Par mesure de simplification et étant donné l'absence d'événements significatifs sur ces filiales, il n'a pas été réalisé de situations intermédiaires comme le préconise le règlement 99-02.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Date de clôture et durée des exercices

Société	Date de clôture N	Durée exercice N (en mois)	Date de clôture N-1	Durée exercice N-1 (en mois)
S.A.S. FIFAM	31/01/2017	12	31/01/2016	12
S.A.S. FADIS	31/01/2017	12	31/01/2016	12
EURL CAL	31/01/2017	12	31/01/2016	12
EURL FAMECK VOYAGES	31/01/2017	12	31/01/2016	12
EURL PARFUDIS	31/01/2017	12	31/01/2016	12
EURL MLT OPTIQUE	31/01/2017	12	31/01/2016	12
EURL MLT SPORTS	31/01/2017	12	31/01/2016	12
SCI LOUVRE	31/12/2016	12	31/12/2015	12
EURL M2L	31/01/2017	12	31/01/2016	12
SCI JEUNESSE	31/12/2016	12	31/12/2015	12
SCI AERIE	31/12/2016	12	31/12/2015	12
SCI ETOILE	31/12/2016	12	31/12/2015	12
SCI OPERA	31/12/2016	12	31/12/2015	12
SCI BEAUBOURG	31/12/2016	12	31/12/2015	12
SCI DAUPHINE	31/12/2016	12	31/12/2015	12
SCI BEAUVAU	31/12/2016	12	31/12/2015	12
SCI CHATELET	31/12/2016	12	31/12/2015	12
SCI SORBONNE	31/12/2016	12	31/12/2015	12
SCI VENDOME	31/12/2016	12	31/12/2015	12

3.2 Périmètre et méthodes de consolidation

a) Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes consolidés ont été établis pour la première fois pour les comptes arrêtés au 31/01/2007.

Au 31 janvier 2017, le périmètre comprenait 19 sociétés comme au cours de l'exercice précédent.

Toutes sont intégrées globalement.

Libellé	Montant	Part du Groupe (%)	Part du Groupe (%)	Adresse	SIREN
FIFAM	IG	100,00	100,00	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	48527728900016
FADIS	IG	98,64	98,64	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	32336199800012
FAMECK VOYAGES	IG	98,64	98,64	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	41096433200028
CAL	IG	98,64	98,64	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	95046104600019
M2L	IG	98,64	98,64	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	79496708300013
MLT OPTIQUE	IG	98,64	98,64	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	79339337200016
MLT SPORT	IG	98,64	98,64	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	79939388900016
PARFUMS	IG	98,64	98,64	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	42239295900016
SCI ABEE	IG	100,00	100,00	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	52540756500015
SCI BEAUBOURG	IG	100,00	100,00	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	52327848400019
SCI BEAUVAU	IG	99,67	99,67	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	52827848400019
SCI CHATELET	IG	99,49	99,49	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	53815378400011
SCI DAUPHINE	IG	99,71	99,71	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	53818620600016
SCI DE L'ETOILE	IG	100,00	100,00	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	42185950500016
SCI LA JEUNESSE	IG	100,00	100,00	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	39916631300029
SCI LOUVRE	IG	98,30	98,30	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	53615352900010
SCI OPERA	IG	100,00	100,00	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	42323150500029
SCI SORBONNE	IG	98,90	98,90	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	53615405500015
SCI VENDOME	IG	100,00	100,00	17 Avenue François Mitterrand - 57290 FAMECK	75368784700016

b) Variation du périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice.

3.3 Écarts d'acquisition et écart d'évaluation

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée :

- Pour les biens destinés à l'exploitation, à la valeur d'utilité des actifs et des passifs.

Pour les biens non destinés à l'exploitation, à leur valeur de marché à la date d'acquisition, ou, en l'absence de marché, à la valeur nette vénale des coûts de sortie.

On appelle « écart d'évaluation » la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition déterminé lors de la première consolidation d'une société correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date de prise de contrôle.

• Écarts d'acquisition positifs

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

• Écarts d'acquisition négatifs

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ».

Les écarts d'acquisitions négatifs sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée de 5 ans.

• **CAL**

Lot n°1

Les titres ont été souscrits à la valeur nominale lors de la constitution de la société : 6 098 € .

Il n'y a pas d'écart d'acquisition à constater.

Lot n°2

Les titres ont été rachetés à l'euro symbolique.

Valeur des capitaux propres au 31/01/2006	18 637 €
---	----------

Coût d'acquisition définitif des parts sociales	1 €
---	-----

Quote part des capitaux propres détenus	100%
---	------

Ecart de première de consolidation	-18 636 €
------------------------------------	-----------

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat selon un plan de reprise et de provision.

La reprise de l'écart d'acquisition s'est effectuée sur 5 ans selon le mode linéaire :

- Reprises antérieures	18 636 €
- Reprise de l'exercice	-
- Reprises cumulées	18 636 €
- Solde sur provision sur titres	-

• **PARFUDIS**

Dans le cadre de l'augmentation de capital d'un montant de 58 048 € par compensation d'une somme détenue dans le compte courant S.A.S. Fadis chez Parfudis puis d'une réduction de capital en résorbant le report à nouveau débiteur à la date du 31 janvier 2003, nous avons déterminé l'écart d'acquisition suivant :

- Valeur des capitaux propres au 31/01/2003	28 546 €
- Coût d'acquisition définitif des parts sociales	66 048 €
- Quote part des capitaux propres détenus	100%
- Ecart d'acquisition	37 502 €

Cet écart n'est pas affectable à des actifs ou passifs identifiables, il sera en conséquence affecté en totalité à l'écart d'acquisition.

L'amortissement de l'écart d'acquisition s'effectuera sur 5 ans selon le mode linéaire :

- Amortissements antérieurs	37 502 €
- Amortissement de l'exercice N	-
- Amortissements cumulés	37 502 €

• **FADIS**

- L'écart constaté sur le fonds de commerce :

Au regard des usages pratiqués dans ce secteur d'activité, l'écart d'évaluation du fonds de commerce pour les comptes consolidés au 31/01/2006 a été évalué à 32 887 211 €.

Il paraît important d'ajouter que la tendance actuelle du chiffre d'affaires permet d'affirmer qu'il n'y a pas lieu de déprécier le fonds de commerce.

- L'écart constaté sur l'immobilier a été déterminé dans la même étude.

L'amortissement de l'écart d'évaluation sur les constructions s'effectuera sur 20 ans selon le mode linéaire :

Montant brut de l'écart	6 318 125 €
Amortissement de l'exercice N	315 906 €
Amortissements antérieurs	3 159 060 €
Valeur nette au 31/01/2017	2 843 159 €

- Ecart d'acquisition

Valeur des capitaux propres	6 594 313 €
Ecart d'évaluation sur fonds de commerce	32 887 221 €
Plafonnement écart d'évaluation sur fonds	- 3 234 433 €
Ecart d'évaluation sur construction	6 318 125 €
Impôt différé sur écart d'évaluation / construction	- 2 106 042 €
Quote-part des capitaux propres détenus	98%
Coût d'acquisition définitif des actions	39 650 000 €
Ecart d'acquisition	0 €

Afin d'avoir une représentation plus fidèle de la situation de l'impôt différé, il a été décidé de constater l'impôt différé sur la plus-value latente de la construction.

A la date du 27 septembre 2013, il a été acquis 12 titres pour une valeur de 125 166 €

- Valeur des capitaux propres au 31/01/2013 5 653 115 €
- Résultat 2013 : -176298 € / 365*239 - 115 439 €
- Détermination de la valeur pour 2 500 actions 5 537 576 €
- Valeur de l'action : 2 215 €
- 12 actions = 2 215 € * 12 soit 26 580 €
- D'où un écart d'acquisition constaté de 98 586 €

La durée d'amortissement des écarts d'acquisition positifs appliquée correspond à la durée retenue pour le calcul de la rentabilité globale de l'investissement. En l'espèce, une durée de 5 ans a été retenue.

- Amortissements antérieurs 52 345 €
- Amortissement de l'exercice N 19 717 €
- Amortissements cumulés 72 062 €

3.4 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Des fonds de commerce sont comptabilisés pour 457 457 euros dans les comptes sociaux de FADIS, 45 735 euros dans les comptes sociaux de CAL et 261 693 euros dans les comptes sociaux de MLT OPTIQUE. En application des dispositions nouvelles de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée. A ce titre, ils ne sont pas amortis. Consécutivement et en application de l'article 214-15 du même PCG, nous avons pratiqué un test de dépréciation, désormais obligatoire, quand bien même il n'existe pas à ce jour d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation repose sur les critères et méthodes utilisés dans les transactions ou apports de magasins de même enseigne, à savoir essentiellement le chiffre d'affaires et la capacité d'autofinancement actuels et prévisionnels.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les biens financés par crédit-bail ont été portés à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt. Le règlement CRC n°99-02 considère comme méthode préférentielle la comptabilisation suivante :

- au bilan, sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

• Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

b) Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

c) Stocks

Les stocks des sociétés FIFAM, CAL, PARFUDIS, MLT OPTIQUE, MLT SPORTS et M2L, sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les CGV et les CPV).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

e) Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

f) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes.

Les effets de variations de taux d'impôts et/ou le changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôts différés existant affectent le résultat de l'exercice.

Conformément au règlement 99-02 du CRC, les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale. L'impôt est calculé sans actualisation.

Les impôts différés sont calculés sur :

- Les décalages fiscaux temporaires
- Les retraitements de crédit-bail
- Les indemnités de retraite
- Les éliminations de cessions internes d'immobilisations
- Conformément au règlement 99-02, le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt différé doit être réexaminé à chaque clôture.
- Conformément au règlement 99-02, §310 et 312, les actifs d'impôt différé, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles, à des crédits d'impôt ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

g) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

h) Engagements de retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe des comptes annuels sociaux.

Dans les comptes consolidés ainsi présentés, ces engagements sont comptabilisés (méthode préférentielle).

Les méthodes de calcul retenues sont les suivantes :

- Condition : départ volontaire
- Age estimé de départ à la retraite : 62 ans
- Méthode de calcul : droits accumulés avec projection salariale (progression : 2%)
- Rotation : lente
- Taux d'actualisation retenu : 2%
- Convention collective n°3305 : commerce à prédominance alimentaire
- Convention collective n°3034 : service de l'automobile

i) Dividendes intragroupes

La SCI Louvre a versé 14 978 € à FADIS S.A.S. au titre de la distribution de son résultat de l'exercice clos au 31/12/2015.

Les SCI BEAUVAU, SORBONNE, DAUPHINE et CHATELET ont versé un total de 33 252 € à la SCI BEAUBOURG au titre de la distribution de leur résultat de l'exercice clos le 31/12/2015.

Ces montants ont été éliminés lors de la consolidation des comptes.

j) Ecritures intragroupes

Les créances et dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

k) Intégration fiscale

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont les suivantes : FIFAM – FADIS – FAMECK VOYAGES – CAL – PARFUDIS – M2L – MLT Optique et MLT Sports.

FIFAM est la société mère de cette intégration fiscale.

La troisième conception, dite « la méthode de réallocation des économies », définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;

SAS VOB et ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes



- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;
- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

II CICE

Il a été constaté au 31 janvier 2017 un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi d'un montant de 389 742 euros, calculé en fonction des salaires versés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Ce crédit d'impôt a été comptabilisé en déduction de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE relatif à l'année 2015 a été utilisé en 2016 de la manière suivante :

- Financement des investissements

En outre, ce crédit d'impôt n'a pas contribué au financement d'une éventuelle hausse des bénéfices distribués, ni augmenté les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

4- Notes annexes sur les postes du bilan

Note 1) Détail des écarts d'acquisition (GOODWILL)

Libellé	Couverture	Origine	Entrées de personnel	Sorties de personnel	Dotations	Ecart de conversion	Variations de période	Autres variations
Ecart d'acquisition	136 088	136 088						
Amortissements des écarts d'acquisition	(69 847)	(109 564)			(19 717)			
Dépréciations des écarts d'acquisition								
Valeur nette	46 241	26 524			(19 717)			
Ecart d'acquisition - passif								
Reprise - écart d'acquisition - passif								
Valeur nette								

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

Libellé	Valeur brute	Amortissements	Dotations	Valeur nette
Ecart d'acquisition	136 088	(109 564)		26 524
Partenaires				
P-FADIS	98 586	(72 062)		26 524
P-PARFUDIS	37 502	(37 502)		
Partenaires hors groupe				
Ecart d'acquisition - passif				
Partenaires				
Partenaires hors groupe				

Note 2) Immobilisations corporelles et incorporelles

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Closing	Augmentation (Fin. Imp.)	Diminution (Cesse. Remb.)	Sort de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	86			104 640			(104 726)
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	395 351	428 754	33 403				
Droit au bail							
Fonds commercial	30 417 672	30 417 672					
Autres immobilisations incorporelles	1 134 963	1 134 963					
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes s'imm. incorp.	10 475	10 732	257				
Immobilisations incorporelles	31 958 567	31 992 141	33 660	104 640			(104 726)
Terrains	1 610 785	1 610 785					
Aménagements et aménagements de terrains	930 263	930 263					
Constructions	23 778 665	23 778 665					
Constructions sur sol d'autrui	1 668 367	1 662 678	(5 689)				
Installations techniques, matériel & outillage	3 341 230	4 364 455	1 132 156	(108 931)			
Autres immobilisations corporelles	5 555 691	5 564 754	33 298	(24 235)			
Immobilisations corporelles en cours	2 182 987	9 016 069	7 840 093	(1 007 000)			
Avances et acomptes s'imm. corp.							
Immobilisations corporelles	39 067 988	46 927 668	8 999 847	(1 140 166)			
Immobilisations corporelles et incorporelles	71 026 555	78 919 809	9 033 507	(1 035 526)			(104 726)

La variation constatée sur les frais d'établissement provient d'une correction liée à l'utilisation du logiciel et non à une variation du poste.

Immobilisations en cours

Au 31/01/2017, les immobilisations corporelles en cours s'élèvent à 9 016 KE.

Ce montant comprend notamment 6 780KE en provenance de FADIS et 2 233KE de FIFAM pour l'agrandissement de l'espace commercial.



Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2017

Groupe FIFAM

Le détail des amortissements s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Closing	Dotations	Diminution (Cess. Financ.)	Part de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais d'établissement	(37 634)			(56 268)			93 902
Amortissements des frais de développement							
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(356 680)	(382 135)	(25 455)				
Amortissements droit au bail							
Amortissements fonds commercial							
Amortissements des autres immos incorp.							
Immobilisations incorporelles	(394 314)	(382 135)	(25 455)	(56 268)			93 902
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	(841 401)	(885 151)	(23 750)				
Amortissements des constructions	(14 455 202)	(15 037 527)	(582 324)				
Amortissements des constructions sur sold d'autrui	(708 231)	(856 344)	(148 114)				
Amortissements instal tech, matériel & outill.	(3 011 349)	(3 130 578)	(228 160)	108 931			
Amortissements des autres immobilisations corp.	(3 596 313)	(3 819 057)	(246 980)	24 235			
Immobilisations corporelles	(22 612 496)	(23 708 657)	(1 229 328)	133 166			
Immobilisations corporelles et incorporelles	(23 006 810)	(24 090 792)	(1 254 783)	76 898			93 902

La variation constatée sur les amortissements des frais d'établissement provient d'une correction liée à l'utilisation du logiciel et non à une variation du poste.





La synthèse des immobilisations corporelles et incorporelles est la suivante :

Utile	Immobilisations corporelles	Amortissements des immobilisations corporelles	Dépréciations des immobilisations incorporelles	Valeur nette
Ouverture	31 958 567	(394 314)		31 564 253
Augmentation (Inv. Emp)	33 660		✓	33 660
Dotation		(25 455)	✓	(25 455)
Diminution (Cess. Remb.)	104 640	(56 268)	✓	48 372
Reprise			✓	
Autres variations	(104 726)	93 902	✓	(10 824)
Effet de change et réévaluation			✓	
Variations de périmètre			✓	
Clôture	31 992 141	(382 135)		31 610 006

Utile	Immobilisations corporelles	Amortissements des immobilisations corporelles	Dépréciations des immobilisations incorporelles	Valeur nette
Ouverture	39 067 988	(22 612 496)		16 455 492
Augmentation (Inv. Emp)	8 999 847		✓	8 999 847
Dotation		(1 229 328)	✓	(1 229 328)
Diminution (Cess. Remb.)	(1 140 166)	133 166	✓	(1 007 000)
Reprise			✓	
Autres variations			✓	
Effet de change et réévaluation			✓	
Variations de périmètre			✓	
Clôture	46 927 668	(23 708 657)		23 219 011

Note 3) Immobilisations financières

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Closure	Augmentation (Inv. Entr.)	Diminution (Cess. Sorts)	Variation de la Situation au 01.01.17	Sorts de conversion	Variations de périodes	Autres variations
Titres de participation	75	75						
Dividendes à recevoir								
Créances rattachées à des participations - non courant								
Créances rattachées à des participations - courant								
Intérêts courus sur créances et prêts								
Vers. restant à effectuer sur titres de part. non libérés								
Titres immobilisés (non courants)	2 763 473	2 774 437	10 964					
Titres immobilisés (courants)								
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille								
Prêts	80 490	80 605	6	(9 891)				
Dépôts et cautionnements versés	206 961	220 296	13 484	(149)				
Autres créances immobilisées	72 199	63 352		(6 847)				
Actions propres								
Prêts, cautionnements et autres créances - non courant								
Prêts, cautionnements et autres créances - courant								
Vers. restant à effectuer sur titres immo. non libérés								
Compte d'ajustement (intra-groupe haut de bilan)								
Compte de liaison (intra-groupe haut de bilan)								
Compte de liaison (Cessions internes)								
Immobilisations financières	3 133 197	3 138 765	24 454	(18 886)				
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	3 133 197	3 138 765	24 454	(18 886)				

Les créances immobilisées se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	Ouverture	≤ 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à des participations - non courant				
Créances rattachées à des participations - courant				
Intérêts courus sur créances et prêts				
Prêts	80 605			80 605
Dépôts et cautionnements versés	220 296			220 296
Autres créances immobilisées	63 352			63 352
Prêts, cautionnements et autres créances - non courant				
Prêts, cautionnements et autres créances - courant				
Créances - Actif immobilisé	364 254			364 254

Note 4) Stocks et en-cours

Libellé	Valeurs brutes	Dépréciations	Closing	Valeurs brutes	Dépréciations	Opening
Stocks M. fournitures et aut. Approvisionnements	35 993		35 993	19 983		19 983
En-cours de biens						
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis						
Stocks de marchandises	7 905 955	(256 613)	7 649 341	7 650 566	(239 042)	7 411 524
Stocks et en-cours	7 941 947	(256 613)	7 685 334	7 670 548	(239 042)	7 431 506

Note 5) Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Libellé	Valeurs brutes	Dépréciations	Closing	Valeurs brutes	Dépréciations	Opening
Avances et acomptes versés sur commandes	524 663		524 663	508 319		508 319
Clients et comptes rattachés - non courant						
Clients et comptes rattachés - courant	2 390 101	(31 833)	2 358 269	2 676 942	(47 139)	2 629 803
Clients et comptes rattachés	2 914 764	(31 833)	2 882 931	3 185 261	(47 139)	3 138 121
Créances sur personnel & org. sociaux - non courant						
Créances sur personnel & org. Sociaux - courant	63 549		63 549	50 479		50 479
Créances fiscales hors IS - non courant						
Créances fiscales hors IS - courant	905 303		905 303	842 740		842 740
Impôts différés - actif	16 891		16 891	167 914		167 914
Créances liées à l'intégration fiscale						
Etat, impôt sur les bénéfices - non courant						
Etat, impôt sur les bénéfices - courant	714 882		714 882	590 736		590 736
Comptes courants - non courant						
Comptes courants - courant	645 137		645 137	538 226		538 226
Actionnaires : capital appelé non versé						
Créances sur cessions d'actifs - non courant						
Créances sur cessions d'actifs - courant						
Autres créances - non courant						
Autres créances - courant	1 304 582	(37 242)	1 267 339	1 114 366	(26 526)	1 087 839
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)						
Intérêts courus sur créances						
Compte d'ajustement (intra-groupe bas de bilan)						
Compte de liaison (Ecritures d'élimination)						
Compte de liaison (intra-groupe bas de bilan)						
Charges à répartir						
Primes sur obligations - non courant						
Primes sur obligations - courant						
Compte de liaison actif						
Ecart de conversion - actif						
Charges constatées d'avance - non courant						
Charges constatées d'avance - courant	748 231		748 231	651 757		651 757
Autres créances et comptes de régularisation	4 398 575	(37 242)	4 361 333	3 956 217	(26 526)	3 929 690
Total	7 313 339	(69 075)	7 244 264	7 141 478	(73 666)	7 067 812

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

	Libellé	Total	2016	135 549	2015
Avances et acomptes versés sur commandes		524 663	524 663		
Clients et comptes rattachés - non courant					
Clients et comptes rattachés - courant		2 390 101	2 390 101		
Clients et comptes rattachés		2 914 764	2 914 764		
Créances sur personnel & org. sociaux - non courant					
Créances sur personnel & org. sociaux - courant		63 549	63 549		
Créances fiscales hors IS - non courant					
Créances fiscales hors IS - courant		905 303	905 303		
Impôts différés - actif		16 891	16 891		
Créances liées à l'intégration fiscale					
Etat, impôt sur les bénéfices - non courant					
Etat, impôt sur les bénéfices - courant		714 882	714 882		
Comptes courants - non courant					
Comptes courants - courant		645 137	645 137		
Actionnaires : capital appelé non versé					
Créances sur cessions d'actifs - non courant					
Créances sur cessions d'actifs - courant					
Autres créances - non courant					
Autres créances - courant		1 304 582	1 304 582		
Produits à recev. (Quoté part rés. SNC)					
Intérêts courus sur créances					
Compte d'ajustement (Intra-groupe bas de bilan)					
Compte de liaison (Écritures d'élimination)					
Compte de liaison (Intra-groupe bas de bilan)					
Charges à répartir					
Primes sur obligations - non courant					
Primes sur obligations - courant					
Compte de liaison actif					
Ecart de conversion - actif					
Charges constatées d'avance - non courant					
Charges constatées d'avance - courant		748 231	748 231		
Créances - Actif circulant		4 398 575	4 398 575		
Total Créances		7 313 339	7 313 339		

Note 6) Trésorerie nette

	2016	2015
VMP - Equivalents de trésorerie		
Disponibilités	424 226	242 021
Intérêts courus non échus s: dispo.		
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie		
Trésorerie active	424 226	242 021
Concours bancaires (trésorerie passive)	6 843 216	6 328 497
Trésorerie passive	6 843 216	6 328 497
Trésorerie à court terme	(6 418 991)	(6 084 476)
VMP - Autres placements		
Intérêts courus non échus s: VMP		
Placements à court terme		
Actions propres		
Actions propres		
Concours bancaires (dettes)	25 107	23 529
Intérêts courus non échus - passif		
Trésorerie passive assimilée une dette	25 107	23 529
Trésorerie à long terme	(25 107)	(23 529)
Trésorerie nette	(6 444 097)	(6 106 005)

Note 7) Provisions

Libellé	Ouverture	Closure	Dotations	Reprise	Effet de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges - non courant							
Provisions pour litiges - courant							
Provisions pour garanties - non courant							
Provisions pour garanties - courant							
Provisions pour pertes de change							
Provisions pour pertes sur contrats - non courant							
Provisions pour pertes sur contrats - courant							
Autres provisions pour risques - non courant							
Autres provisions pour risques - courant	1 116 242	2 102 734	1 012 209	(25 717)			
Provisions pour pensions et retraites - non courant	447 326	444 863	5 426	(7 889)			
Provisions pour pensions et retraites - courant							
Provisions pour restructurations - non courant							
Provisions pour restructurations - courant							
Autres provisions pour charges - non courant							
Autres provisions pour charges - courant	79 828	207 050	207 050	(79 828)			
Impôts différés - passif	2 681 328	2 712 624					25 543
Provisions et impôts différés	4 324 724	5 467 272	1 224 685	(113 434)			26 543

Au 31/01/2017, les provisions pour risques concernent uniquement FIFAM. Il s'agit notamment

Provision pour litige SWAP du 01/11/2014 au 31/01/2017	1 755 261 euros
Provisions pour litiges prud'homaux	336 900 euros
Dépréciation franchises Assurandis	10 573 euros
Total	2 102 734 euros

Au 31/01/2017, les provisions pour charges concernent uniquement FIFAM. Il s'agit notamment :

Dépréciation des comptes BRII et TL	21 888 euros
Provision points fidélité à payer	185 162 euros
Total	207 050 euros

Au 31/01/2017, la provision pour retraite se décompose ainsi :

Société	Engagements au 31/01/2016	Dotation	Reprise	Engagements au 31/01/2017
FIFAM	426 110	0	-3 262	422 848
CAL	11 086	852	0	11 938
PARFUDIS	4 859	0	-2 524	2 335
FAMECK VOYAGES	78	369	0	447
M2L	1 939	4 205	0	6 144
MLT OPTIQUE	2 425	0	-1 942	483
MLT SPORTS	829	0	-161	668
Total	447 326	5 426	-7 889	444 863

Note 8) Dettes financières

Libé 1	Obligations	Chiffre	Augmentation (Fin. Imp.)	Diminution (Cess. Parts)	Effet de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts obligataires - non courant							
Emprunts obligataires - courant							
Emprunts auprès étab. de crédit - non courant	27 608 367	33 351 697	9 773 095	(4 029 765)			
Emprunts auprès étab. de crédit - courant	703	703					
Dépôts et cautionnements reçus	212 687	213 126	459				
Emission titres part. & avances de l'Etat - non courant							
Emission titres part. & av. de l'Etat - courant							
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	817 043	748 991		(68 052)			
Autres emprunts et dettes assimilées - courant							
Intérêts courus sur emprunts	48 720	36 222	5 286	(17 784)			
Dettes rattachées à des participations	175 762	116 779		(58 984)			
Concours bancaires (trésorerie passive)	6 843 216	6 326 497					(516 720)
Concours bancaires (dettes)	25 107	23 529					(1 578)
Intérêts courus non échus - passif							
Dettes financières	35 731 585	40 817 542	9 778 840	(4 174 585)			(518 298)

Les dettes financières se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libé 2	0 à 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	plus de 10 ans
Emprunts obligataires - non courant				
Emprunts obligataires - courant				
Emprunts auprès étab. de crédit - non courant	33 351 697	6 392 882	14 593 975	12 374 840
Emprunts auprès étab. de crédit - courant	703	703		
Dépôts et cautionnements reçus	213 126	118 282	94 844	
Emission titres part. & avances de l'Etat - non courant				
Emission titres part. & av. de l'Etat - courant				
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	748 991	748 991		
Autres emprunts et dettes assimilées - courant				
Intérêts courus sur emprunts	36 222	36 222		
Dettes rattachées à des participations	116 779	116 779		
Concours bancaires (trésorerie passive)	6 326 497	6 326 497		
Concours bancaires (dettes)	23 529	23 529		
Intérêts courus non échus - passif				
Dettes financières	40 817 542	13 763 883	14 678 819	12 374 840

Note 9) Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation

Libellé	COMPTES	COMPTES
Dettes fournisseurs - non courant		
Dettes fournisseurs - courant	7 658 981	6 826 011
Avances, acomptes reçus sur commandes	230 429	208 063
Fournisseurs et comptes rattachés	7 889 410	7 036 073
Dettes sociales - non courant		
Dettes sociales - courant	2 054 582	1 795 780
Dettes fiscales (hors IS) - non courant		
Dettes fiscales (hors IS) - courant	1 424 048	1 054 163
Dettes liées à intégration fiscale		
Etat - impôts sur les bénéfices - non courant		
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	467	4 086
Comptes courants - passif - non courant		
Comptes courants groupe - courant	822 890	866 440
Dettes s/ acquis. d'actifs - non courant		
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	40 857	798 516
Dividendes à payer		
Autres dettes - non courant		
Autres dettes - courant	257 653	348 790
Charges à payer (Quote part pertes SNC)		
Intérêts courus sur dettes		
Compte de liaison passif		
Ecart de conversion passif		
Produits constatés d'avance - non courant		
Produits constatés d'avance - courant	282 019	288 632
Autres dettes et comptes de régularisation	4 882 516	5 156 407
Total	12 771 926	12 192 480



Les fournisseurs et comptes rattachés, les autres dettes et compte de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

	Libellé	01/01/17	31/01/17
Dettes fournisseurs - non courant			
Dettes fournisseurs - courant		6 828 011	6 828 011
Avances, acomptes reçus sur commandes		208 063	208 063
Fournisseurs et comptes rattachés		7 036 073	7 036 073
Dettes sociales - non courant			
Dettes sociales - courant		1 795 780	1 795 780
Dettes fiscales (hors IS) - non courant			
Dettes fiscales (hors IS) - courant		1 054 163	1 054 163
Dettes liées à l'intégration fiscale			
Etat - impôts sur les bénéfices - non courant			
Etat - impôts sur les bénéfices - courant		4 086	4 086
Comptes courants - passif - non courant			
Comptes courants groupe - courant		866 440	866 440
Dettes s'acquis. d'actifs - non courant			
Dettes s'acquis. d'actifs - courant		798 516	798 516
Dividendes à payer			
Autres dettes - non courant			
Autres dettes - courant		348 790	348 790
Charges à payer (Quote part pertes SNC)			
Intérêts courus sur dettes			
Compte de liaison passif			
Ecart de conversion passif			
Produits constatés d'avance - non courant			
Produits constatés d'avance - courant		288 632	288 632
Autres dettes et comptes de régularisation		5 156 407	5 156 407
Total		12 192 480	12 192 480

5- Notes annexes sur les impôts différés

Libellé	Ouverture	Closure	Variation du B.S. de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Impôts différés - actif	167 914	16 891	(18 992)				(59 427)
Impôts différés - passif	2 681 328	2 712 624	89 576				(63 035)
Valeur nette d'impôt différé	(2 513 414)	(2 695 733)	(108 570)				3 608
Dont :							
Fiscalité différée (décalages temporaires)	45 207	20 074	(25 133)				
Fiscalité différée (décalages temporaires)							
Fiscalité différée (écritures manuelles)							
Autres impôts différés	(21 599)	(21 599)					
Impôts différés (Homogénéisation des amortissements)	846 024	846 624					
Impôts différés (Activation du crédit-bail)	(1 063 513)	(1 131 948)	8 924				
Impôts différés (Activation des engagements de retraite)	149 109	148 288	(821)				
Impôts différés (Elim. des frais d'établissement)	1 225	2 871	(1 962)				3 608
Impôts différés (Elim. Des prov. réglementées)	(189 954)	(279 532)	(89 578)				
Autres impôts différés	10	10					
Activation de reports déficitaires	(174 502)	(174 502)					
Impôts différés (Ecart d'évaluation)	(2 155 021)	(2 106 021)					
Fiscalité différée : compensation Actif/Passif		(2 695 733)					
Valeur nette par catégorie	(2 513 414)	(5 391 466)	(108 570)				3 608

6- Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Note 10) Chiffre d'affaires

	2017	2016
Ventes de marchandises	83 896 140	86 356 951
Production vendue de biens	520 896	393 583
Production vendue de services	1 608 631	1 597 551
Produits des activités annexes	397 946	405 131
Ventes et production intra-groupe		
Rabais, remises et ristournes accordés	(867 144)	(1 054 151)
Chiffre d'affaires	85 556 469	87 700 066

Note 11) Autres produits d'exploitation

	2017	2016
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	22 507	19 713
Rep./Am. & Dépr. immo. incorporelles		
Rep./Am. & Dépr. immo. corporelles		
Reprise sur provisions d'exploitation	90 545	68 353
Rep./Prov. engagements de retraite	7 969	82 188
Rep./Dépr. sur actif circulant	285 047	228 225
Transferts de charges d'exploitation	292 900	499 467
Autres produits	184 124	284 074
Autres produits d'exploitation	883 012	1 182 030

Note 12) Impôts et taxes

	2017	2016
Impôts et taxes sur rémunérations	(154 479)	(171 417)
Autres impôts et taxes	(1 326 078)	(1 446 711)
Impôts et taxes	(1 480 557)	(1 618 128)

Note 13) Charges de personnel

	2017	2016
Rémunérations du personnel	(7 726 967)	(7 586 753)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(2 539 387)	(2 438 255)
Autres charges de personnel		(92 861)
Charges de personnel	(10 266 354)	(10 117 868)

Note 14) Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

	2017	2016
Dot./Am. & Dépr. sur immo. incorporelles	(25 455)	(223 490)
Dot./Am. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 228 328)	(1 194 334)
Dot./Am. charges à répartir		
Dot. aux provisions d'exploitation	(217 623)	(894 973)
Dot./Prov. engagements de retraite	(5 428)	(3 271)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(298 027)	(251 298)
Dotations d'exploitation	(1 775 860)	(2 567 366)

Note 15) Résultat financier

Le résultat financier s'élève à - 1 155 654 € contre - 313 008 € en N-1. Il est constitué principalement de charges d'intérêts.

Note 16) Produits exceptionnels

	2017	2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 101	4 590
Produits excep. ex exercices antérieurs	259 670	476 783
Produits de cession de titres (conso.)		
Produits de cession d'immo. incorp.		
Produits de cession d'immo. corp.	1 008 815	145 464
Produits de cession de titres		
Produits de cession d'autres étém. actif		
Subv. invest. virées au résul. de l'ex.		
Autres produits exceptionnels		
Produits de fusion		
Incidence des changements de méthode et juste valeur		
Bénéfice provenant du rachat d'actions propres		
Rep. sur provisions réglementées		
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	15 000	148 938
Rep. excep. dépr. Immo. Fin. (impairment)		
Rep. excep. dépr. actif circulant		
Reprises sur dépréciations exceptionnelles		
Transfert de charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	1 291 587	775 765

Note 17) Charges exceptionnelles

	2017	2016
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(13 263)	(5 408)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(326 907)	(718 721)
VNC des titres conso cédés		
VNC des immo. incorp. cédées		
VNC des immo. corp. cédées	(1 007 000)	(126 028)
VNC des titres cédés		
+/- valeur de consolidation		
VNC d'autres éléments d'actif cédés		
Autres charges exceptionnelles		
Charges de fusion		
Incidence des changements de méthode		
Mali provenant du rachat d'actions propres		
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		
Dotations aux provisions réglementées		
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(272 200)	(179 700)
Dot. excep. depr. immo. fin. (impairment)		
Dot. excep. Depr. actif circulant		
Dotations pour dépréciations exceptionnelles		
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat exceptionnel)		
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat exceptionnel)		
Charges exceptionnelles	(1 619 370)	(929 857)

Note 18) Impôts sur les résultats et preuve d'impôts

Libellé	2017	2016
Impôt sur les bénéfices	(771 810)	(1 110 112)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	136 702	193 823
Impôts différés	(108 570)	(141 599)
Carry-back	432 861	406 719
Impôts sur les résultats	(310 817)	(651 169)

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Résultat avant amort/prov sur écarts d'acq. impôts et résultat des MEE	1 978 659
Taux d'impôt de l'entité consolidante	33,33%
Impôt théorique	(659 553)
Effets des différences de base	(231 086)
Effets des différences de taux	30 129
Crédits d'impôt et autres dispositions fiscales particulières	549 694
Effets des déficits non activés	
Enlures manuelles sur impôt	
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	(659 553)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	(310 817)
Taux effectif d'impôt	15,71%

7- Autres Informations

Note 19) Effectifs

	2017	2016
Effectif moyen interne	366	323
Cadres	16	19
Agents de maîtrise et techniciens	39	38
Employés	311	266
Ouvriers		
Effectif moyen intérimaire		
Intérimaires		
Effectif moyen total	366	323

Note 20) Engagements hors-bilan

❖ Dettes Garanties par des suretés réelles

TOTAL : 34 461 205 euros

➤ FADIS

1 EDEL

En 2009 pour un emprunt de 750 000 euros sur 7 ans

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2017

0

2 OSEO

En 2011 pour deux emprunts consentis à la société PARFUDIS

. Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché

Ces emprunts, de durées respectives de 10 et 7 ans s'élèvent à 430 000 euros et 125 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2017

251 168

3 OSEO

En 2011 pour deux emprunts consentis à la société FAMECK VOYAGES

. Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché
Ces emprunts, de durées respectives de 10 et 7 ans s'élèvent à 40 000 euros et 70 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2017 46 131

4 EDEL

En 2012 pour une ouverture de crédit consentie à la Société FIFAM

Nantissement du fonds de commerce à hauteur de 3 000 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2017 3 000 000

5 EDEL

En 2013 pour une ouverture de crédit consentie à la Société FIFAM sur 120 mois

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 110 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2017 78 958

6 BPI FINANCEMENT

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 10 ans

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 110 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2017 79 188

7 BPI FINANCEMENT

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 12 ans

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 280 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2017 216 229

8 EDEL

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société MLT OPTIQUE sur 120 mois

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 250 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2017 179 444

9 BPI FINANCEMENT

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société MLT OPTIQUE sur 10 ans

. Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 250 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2017 179 973

10 OSEO

En 2011 pour un emprunt consenti à la société PARFUDIS sur 7 ans

. Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 125 000 €

. Capital restant dû au 31/01/2017 32 179

11 Crédit Coopératif

En 2015 pour des emprunts consenti par le Crédit Coopératif

. Hypothèque conventionnelle de 1er rang en concurrence avec le CIC, le Crédit Mutuel et EDEL, à hauteur de 2 660 000 € en principal, plus intérêts, commissions, frais et accessoires sur l'ensemble immobilier sis 1 avenue François Mitterrand 57290 FAMECK

. Nantissement de compte titres financiers à hauteur de 26 600 €

. Capital restant dû au 31/01/2017 2 620 385

12 EDEL

En 2015 pour des emprunts consenti à la Société FIFAM sur 120 mois

. Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 1 500 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2017 1 345 899

13 EDEL

En 2008 pour un emprunt de 277 500 euros sur 12 ans

. Nantissement en 1er rang sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2017 98 432

14 CRCA

En 2008 pour un emprunt de 277 500 euros sur 12 ans

. Nantissement en 1^{er} rang sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2017 79 358

15 OSEO

En 2012 pour un emprunt de 460 000 euros sur 10 ans

. Nantissement en 1^{er} rang sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2017 275 984

16 Crédit Mutuel

En 2014 pour un emprunt de 400 000 euros sur 13 ans

. Nantissement en 1^{er} rang sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2017 332 875

17 EDEL

En 2015 pour un emprunt de 340 000 euros sur 10 ans

. Nantissement en 1^{er} rang sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2017 288 152

18 CIC EST

En 2016 pour un emprunt de 2 500 000 euros sur 16 ans

. Hypothèque inscrite en 1^{er} rang portant sur l'immeuble commercial
Avenue François Mitterrand 57 290 FAMECK

. Nantissement en 15^e rang sur le fonds de commerce de l'hypermarché

. Capital restant dû au 31/01/2017 2 232 410

19 Crédit Mutuel

En 2016 pour un emprunt de 2 500 000 euros sur 15 ans

. Nantissement en rang pari passu sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2017

2 400 237

➤ FIFAM

1 Crédit Agricole de Lorraine

En 2006 pour un emprunt de 19 825 000 euros

. Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 15 ans, dont 12 mois de différé en capital

La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.

. Capital restant dû au 31/01/2017

6 104 581

2 Caisses d'Epargne de Lorraine et de Champagne Ardennes

En 2006 pour un emprunt de 4 000 000 euros

. Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 15 ans à raison de 50 % chacune.

La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.

. Capital restant dû au 31/01/2017

1 351 577

3 Société Générale

En 2006 pour un emprunt de 5 825 000 euros

. Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 16 ans, dont un an de différé partiel.

. Capital restant dû au 31/01/2017

1 941 667

4 OSEO

En 2006 pour un emprunt de 10 000 000 euros

. Nantissement des 2 450 actions fadis sur 15 ans

La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.

. Capital restant dû au 31/01/2017 3 276 649

5 EDEL

Agencement Espace Culturel

En 2013 pour un emprunt de 110 K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2017 78 958

6 BPI

Agencement Espace Culturel

En 2013 pour un emprunt de 110 K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2017 79 188

7 BPI

Agencement Espace Culturel

En 2013 pour un emprunt de 280 K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2017 216 229

8 EDEL

En 2015 pour un emprunt de 1 500 K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2017 1 345 889

**7 BECM**

En 2015 pour un emprunt de 4 800 K€

. Nantissement de compte titres financiers chez un tiers en garantie du remboursement du principal, intérêts, frais, commissions, accessoires, pénalités de retard et indemnités conventionnelles

. Capital restant dû au 31/01/2017 4 800 000

➤ **FAMECK VOYAGE**

OSEO

Nantissement du fonds de commerce à hauteur de la S.A.S. FADIS en garantie des emprunts.

Montant restant dû à la clôture : 46 131

➤ **M2L**

Crédit Mutuel

Nantissement du fonds de commerce à hauteur MEXX en garantie de l'emprunt de 240K€

Montant restant dû à la clôture : 136 402

Nantissement du fonds de commerce à hauteur Z GENERATION en garantie de l'emprunt de 109K€

Montant restant dû à la clôture : 79 092

Nantissement du fonds de commerce à hauteur VALEGE en garantie de l'emprunt de 155K€

Montant restant dû à la clôture : 112 470

➤ **MLT OPTIQUE**

BPI - EDEL

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts d'un montant total de 500K€

Montant restant dû à la clôture : 359 417





➤ **MLT SPORTS**

Crédit Mutuel

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts d'un montant total de 825K€

Montant restant dû à la clôture : 512 606

➤ **PARFUDIS**

EDEL

Nantissement du fonds de commerce en garantie de l'emprunt d'un montant total de 125K€

Montant restant dû à la clôture : 32 179

OSEO

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts d'un montant total de 555K€

Montant restant dû à la clôture : 251 168

❖ ***Engagements donnés***

TOTAL : 20 257 739 euros

➤ **FADIS**

1 Au profit de la EURL PARFUDIS

32 179

La société s'est portée caution solidaire de la EURL Parfudis envers la banque EDEL pour un emprunt bancaire de 125 000 euros sur 84 mois

En-cours au 31/01/2017 :

Conseil d'administration du 01/12/2010

2 Au profit de la SARL FAMECK VOYAGES

10 297

La société s'est portée caution solidaire de la EURL Parfudis envers la banque EDEL en garantie d'un emprunt de 40 000 euros sur 84 mois

En-cours au 31/01/2017 :

Conseil d'administration du 01/12/2010



3 Au profit de la société FIFAM

3 000 000

La société s'est portée caution auprès de la banque EDEL au profit de la société FIFAM à hauteur de 3 000 000 euros

En-cours au 31/01/2017 :

Conseil d'administration du 24/10/2013

4 Au profit de la Société FIFAM

78 958

La société s'est portée caution auprès de la banque EDEL au profit de la société FIFAM à hauteur de 110 000 euros sur 120 mois

En-cours au 31/01/2017 :

Conseil d'administration du 24/10/2013

5 Au profit de la Société FIFAM

79 188

La S.A.S. FADIS s'est portée caution solidaire de la société FIFAM au profit de la BPI FINANCEMENT pour un emprunt de 110 000 euros sur 10 ans.

Ce cautionnement est limité à hauteur de 110 000 €

Conseil d'administration du 24/10/2013

6 Au profit de la Société FIFAM

216 229

La S.A.S. FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit de la BPI FINANCEMENT pour un emprunt de 280 000 euros sur 12 ans

Cautionnement limité à 280 000 €

Conseil d'administration du 24/10/2013

7 Au profit de la Société MLT OPTIQUE

179 444

La S.A.S. FADIS s'est portée caution solidaire de la Société MLT OPTIQUE au profit de la banque EDEL pour un emprunt de 250 000 euros sur 120 mois

Cautionnement limité à 250 000 €

Conseil d'administration du 24/10/2013

8 Au profit de la Société MLT OPTIQUE

179 973

La S.A.S. FADIS s'est portée caution solidaire de la Société MLT OPTIQUE au profit de la BPI Financement pour un emprunt de 250 000 euros sur 10 ans.

Cautionnement limité à 250 000 €.

Conseil d'administration du 24/10/2013

9 Au profit de la Société FIFAM

1 345 899

La S.A.S. FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit de la banque EDEL pour un emprunt de 1 500 000 euros sur 12 ans.

Cautionnement limité à 1 500 000 €

10 Au profit de la Société FIFAM

300 000

La S.A.S. FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM à hauteur de 300 000 € pour une ouverture de crédit auprès du crédit coopératif.

Cautionnement limité à 300 000 €.

✓ **FIFAM**

1 Au profit de la société BARROIDIS

412 750

La société s'est portée caution de la Société BARROIDIS envers la banque Populaire de Lorraine - Champagne à hauteur de 412 750 euros.

Caution limitée à 412 750 euros et à une durée expirant lorsque le groupe constitué des sociétés SODIBAR et BARROIDIS produira 5 exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part à moins d'un an de l'endettement consolidé.

Conseil de parrainage du 25/06/2009

2 Au profit de la société BARROIDIS

412 750

La société s'est portée caution solidaire de la société BARROIDIS envers OSEO pour un concours bancaire de 3 175 000 euros.

Caution limitée à 412 750 euros et à une durée expirant lorsque le groupe constitué des sociétés SODIBAR et BARROIDIS produira 5 exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part à moins d'un an de l'endettement consolidé.

Conseil de parrainage du 25/06/2009

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

3 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers la BNP PARIBAS en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard. Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008

4 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers OSEO FINANCEMENT en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard.

Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008

5 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers la BP Lorraine - Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard. Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008

6 Au profit de la Société FDS

206 000

La société s'est portée caution solidaire de la Société FDS envers le CREDIT COOPERATIF en garantie d'un emprunt bancaire de 1 030 000 euros

Ce cautionnement est limité à hauteur de 206 000 euros et à une durée expirant lorsque les conditions cumulatives suivantes seront remplies :

- La société SEDAN EXPLOITATION dégagera, pendant 4 exercices consécutifs de 12 mois, une capacité d'autofinancement couvrant une année de l'endettement ;
- La société SEDAN EXPLOITATION dégagera, pendant 4 exercices consécutifs de 12 mois, un résultat supérieur au remboursement annuel de la dette de la société FDS.

Conseil de parrainage du 16/10/2010

7 Au profit de la société SODICHAMP

1 060 800

La SA FIFAM s'est portée caution solidaire de la société SODICHAMP au profit du CREDIT COOPERATIF pour un concours bancaire de 6 800 000 euros sur 15 ans

Ce cautionnement est limité à hauteur de 616 000 € en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires (244 800 €) jusqu'à justification de 3 exercices consécutifs de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds, avec respect simultané des conditions suivantes :

- . Capacité d'autofinancement de la société SODICHAMP, après versement des dividendes à la société FANPAG, supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;
- . Résultat net de la société SODICHAMP positif, sans report à nouveau négatif, et supérieur ou égal au remboursement annuel (capital + intérêts) de la dette senior sur FANPAG ;
- . Capacité d'autofinancement de la société FANPAG supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

Conseil de parrainage du 19/04/2012

8 Au profit de la Société SODICHAMP

1 117 310

La société s'est portée caution solidaire de la Société SODICHAMP envers OSEO en garantie d'un emprunt bancaire de 10 200 000 euros sur 15 ans
 Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum
 au remboursement annuel 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

9 Au profit de la Société SODICHAMP

374 592

La société s'est portée caution solidaire de la Société SODICHAMP envers la Banque Populaire de Lorraine Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 3 400 000 euros sur 15 ans
 Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum
 avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

10 Au profit de la Société FANPAG

1 040 520

La SA FIFAM s'est portée caution solidaire de la société FANPAG au profit du CREDIT COOPERATIF pour un concours bancaire de 6 670 000 euros sur 12 ans et 6 mois dont 6 mois de franchise en capital

Ce cautionnement est limité à hauteur de 800 400 € en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires (240 120 €) jusqu'à justification de 3 exercices comptables consécutifs de 12 mois avec respect des conditions cumulatives suivantes :

. Capacité d'autofinancement de la société SODICHAMP, après versement des dividendes à la société FANPAG, supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

. Résultat net de la société SODICHAMP positif, sans report à nouveau négatif, et supérieur ou égal au remboursement annuel (capital + intérêts) de la dette senior sur FANPAG ;

. Capacité d'autofinancement de la société FANPAG supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

Conseil de parrainage du 19/04/2012

11 Au profit de la Société FANPAG

1 110 206

La société s'est portée caution solidaire de la Société FANPAG envers OSEO en garantie d'un emprunt bancaire de 10 000 000 euros sur 12 ans

Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

12 Au profit de la Société FANPAG

371 219

La société s'est portée caution solidaire de la Société FANPAG envers la Banque Populaire de Lorraine Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 3 330 000 euros sur 12 ans

Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

13 Au profit de la SCAPEST

3 361 000

La société s'est portée caution solidaire et divisé en garantie de divers concours bancaires pour un montant global de 125 000 000 euros qui seront consentis par :

. Le CREDIT COOPERATIF pour un montant de :

14 000 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;

11 000 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

. OSEO pour un montant de :

13 200 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;

6 800 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

. La BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL pour un montant de :

21 500 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;

13 500 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

. La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD-EST

pour un montant de :

12 500 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;

7 500 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

. La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE

pour un montant de :

15 250 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;

9 750 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

Caution à hauteur de 2,6888% du montant des emprunts en principal, majoré des frais, intérêts et accessoires.

Conseil de parrainage du 30/05/2014

14 Au profit de la Société LEXYDIS

344 375

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE ARKEA en garantie d'un concours bancaire de 4 750 000 € pour une durée de 204 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque ARKEA jusqu'à concurrence de la somme de 344 375 € pour une durée de 5 ans minimum

Conseil d'administration du 15/10/2015

15 Au profit de la Société LEXYDIS

688 750

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement CREDIT COOPERATIF en garantie d'un concours bancaire de 9 500 000 € pour une durée de 18 ans

Ce cautionnement est consenti au profit du CREDIT COOPERATIF jusqu'à concurrence de la somme de 688 750 € pour une durée de 5 ans minimum

Conseil d'administration du 15/10/2015

237 500

16 Au profit de la Société LEXYDIS

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL en garantie d'un concours bancaire de 4 750 000 € pour une durée de 216 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL jusqu'à concurrence de la somme de 237 500 € pour une durée minimale de 7 ans

Conseil d'administration du 15/10/2015

17 Au profit de la Société LEXYDIS

261 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque ARKEA en garantie d'un concours bancaire de 1 200 000 € pour une durée de 132 mois et un concours bancaire de 4 800 000 € pour une durée de 132 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque ARKEA jusqu'à concurrence de la somme de 261 000 € pour une durée maximum de 3 ans

Conseil d'administration du 15/10/2015

18 Au profit de la Société LEXYDIS

150 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire de 3 000 000 € pour une durée de 132 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 150 000 €

Conseil d'administration du 15/10/2015

**19 Au profit de la Société LEXYDIS**

100 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 2 000 000 € pour une durée de 6 ans

Ce cautionnement est consenti au profit de la BANQUE EUROPEENNE DE CREDIT MUTUEL jusqu'à concurrence de la somme de 100 000 €

Conseil d'administration du 15/10/2015

20 Au profit de la Société LEXYDIS

175 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 3 500 000 € pour une durée de 12 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 175 000 €.

Conseil d'administration du 15/10/2015

21 Au profit de la Société LEXYDIS

75 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 1 500 000 € pour une durée de 12 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 75 000 €.

Conseil d'administration du 15/10/2015

22 Au profit de la Société LEXYDIS

50 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 1 000 000 € pour une durée de 60 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 50 000 €

Conseil d'administration du 15/10/2015



❖ **Engagements reçus****TOTAL : 16 908 476 euros**➤ **FIFAM****1 CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE**

En 2006 pour un emprunt de 19 825 000 euros

Caution solidaire des parrains de FIFAM, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière sur 15 ans, dont 12 mois de différé en capital

Soit à CHAMDIS 20 % et MONVEL, VERDUN, SODIROM, SODIBRAG, SOLORMAG, DENIDIS, PLESSIDIS, PIERRYDIS, SODIMEAUX et TROYDIS à 8 %

Caution limitée à 200 000 euros et à une durée expirant lorsque l'activité du groupe dégagera un résultat net suffisant pour assurer la couverture de la part à moins d'un an des crédits, et ce pendant au minimum trois exercices consécutifs et sans report à nouveau négatif

En cours au 31/01/2017

6 104 581**2 CAISSES D'EPARGNE DE LORRAINE ET DE CHAMPAGNE ARDENNES**

En 2006 pour un emprunt de 4 000 000 euros

Caution solidaire des parrains de FIFAM, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière sur 15 ans à raison de 50 % chacune.

Soit à CHAMDIS 20 % et MONVEL, VERDUN, SODIROM, SODIBRAG, SOLORMAG, DENIDIS, PLESSIDIS, PIERRYDIS, SODIMEAUX et TROYDIS à 8 %

Caution limitée à 500 000 euros et à une durée expirant lorsque la CAF consolidée permettra de couvrir le remboursement en capital de l'ensemble des emprunts et ce pendant 3 années consécutives

En cours au 31/01/2017

1 351 577**3 SOCIETE GENERALE**

En 2006 pour un emprunt de 5 825 000 euros sur 16 ans

Caution solidaire des parrains de FIFAM, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière, sur 16 ans, dont 1 an de différé partiel

Caution limitée à 582 500 euros.

582 500

La mainlevée pourra être donnée si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- * la société FIFAM réalise, pendant 5 exercices consécutifs, un résultat net positif sans report à nouveau négatif
- * le groupe consolidé FIFAM dégage, pendant 5 exercices consécutifs, une capacité d'autofinancement supérieure ou égale à sa charge de remboursement

En cours au 31/01/2017 :

1 941 667

4 OSEO

En 2006, pour un emprunt de 10 000 000 euros sur 15 ans 200 000

Caution solidaire des parrains de FIFAM, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière, sur 15 ans

Caution limitée à 200 000 euros à une durée expirant lorsque l'activité de FADIS et FIFAM dégagera un résultat net suffisant pour assurer la part à moins d'un an en capital des crédits et ce au minimum pendant 3 exercices consécutifs et sans report à nouveau négatif

. En cours au 31/01/2017 : 3 276 649

5 EDEL

En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de Mr LEFEUVRE

Caution limitée à 1 103 216 euros

. En cours au 31/01/2017 1 103 216

6 EDEL

En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de la société CHAMDIS

Caution limitée à 1 000 000 euros

. En cours au 31/01/2017 1 000 000

**7 CREDIT MUTUEL**

En 2014, pour un emprunt de 180 000 euros sur 9 ans et 4 mois

Caution solidaire de la SCI ELYSEE

. En cours au 31/01/2017

141 802

8 BECM

En 2015 pour un emprunt de 4 800 K€

Caution solidaire de Monsieur et Madame LEFEUVRE à hauteur de
1 152 000 € incluant principal, intérêts de retard pour une durée
excédant de 24 mois celle du crédit.

Nantissement de compte titres financiers chez un tiers en garantie du remboursement
du principal, intérêts, frais, commissions, accessoires, pénalités de retard et
indemnités conventionnelles :

Par Monsieur LEFEUVRE : 190 actions de la SAS FIFAM

Par Madame LEFEUVRE : 190 actions de la SAS FIFAM

. En cours au 31/01/2017 :

4 800 000

• **M2L**

M. et Mme LEFEUVRE

Caution solidaire de M. et Mme Lefevre sur emprunt Crédit Mutuel en garantie des emprunts d'un montant total de 504K€

Montant restant dû à la clôture :

604 800

• **MLT SPORTS**

M. et Mme LEFEUVRE

Caution solidaire de M. et Mme Lefevre sur emprunts Crédit Mutuel.

Montant restant dû à la clôture :

1 020 000



Note 21) Rémunérations des commissaires aux comptes

Le montant versé aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice s'élève à 51 979 €.

Note 22) Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 23) Analyse sectorielle

Aucune information n'est donnée dans la mesure où l'activité concerne un hypermarché E. Leclerc et est réalisée uniquement en France.

FIFAM

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège Social : 1 Avenue François Mitterrand

57 290 FAMECK

485 277 289 R.C.S. THIONVILLE

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

PRESENTE A L'ASSEMBLEE DES ASSOCIES DU 21 JUILLET 2017

Chers Associés,

Vous êtes réunis en Assemblée conformément aux dispositions légales et statutaires à l'effet de vous présenter les comptes consolidés de l'exercice clos le **31 JANVIER 2017**.

Nous vous rappelons que nous sommes tenus d'établir des comptes consolidés en application des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce.

I – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- La Société mère

La Société "**FIFAM**", Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), 1 Avenue François Mitterrand.

Activité : Exploitation en location-gérance du fonds de commerce d'hypermarché sis à FAMECK (Moselle), 1 Avenue François Mitterrand, sous l'enseigne "**CENTRE DISTRIBUTEUR E.LECLERC**", appartenant à la Société "**FADIS**".

Les Sociétés filiales et/ou sous-filiales

La Société "**FADIS**", Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activité : Bailleur de fonds de commerce.

Détention : 98,64 % par la Société "**FIFAM**".

- La Société "**C.A.L**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activités : La Société à pour activités principales l'achat, la vente, le négoce, l'entretien, le dépannage, la réparation, la mécanique, la carrosserie, la peinture de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion et de véhicules utilitaires, matériels roulants, camions, motocycles et vélos, l'exploitation d'un magasin de télécommunication, d'abonnement audiovisuel et Internet, sis à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, sous l'enseigne "**L'AUTO ET MEDIASTORE**" et une activité de marchand de biens.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**FAMECK VOYAGES**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 38.480 Euros, dont le siège social est FAMECK (Moselle), Avenue F. Mitterrand.

Activité : La Société exploite une agence de voyages à FAMECK (Moselle), Avenue F. Mitterrand, sous l'enseigne "**LECLERC VOYAGES**".

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**PARFUDIS**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros, dont le siège social est FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activité : La Société exploite une parfumerie à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, sous l'enseigne "**UNE HEURE POUR SOI**".

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**M2L**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 Euros dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activité : La Société exploite un fonds de commerce de vente de biens d'équipements de la personne, homme, femme, enfants et accessoires et un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie à FAMECK (57290) – Avenue François Mitterrand.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**MLT OPTIQUE**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 Euros dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC.

Activité : La Société exploite un fonds de commerce d'achat, vente, réparation et entretien d'articles de lunetterie et de lentilles à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**MLT SPORTS**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 Euros dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC.

Activité : La Société exploite un fonds de commerce d'achat, vente, import, export en gros ou en détail, de tous articles de sports, prêt-à-porter, chaussures, maroquinerie, accessoires, neufs ou d'occasion, de commerce de tous produits alimentaires et non alimentaires à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**SCI LOUVRE**", Société Civile Immobilière au capital de 291.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), 1 Avenue François Mitterrand.

Activité : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent.

Détention : 99,66 % par la Société "**FADIS**".

La date de clôture retenue pour la consolidation est le **31 Janvier 2017**, date de clôture de la Société mère "**FIFAM**". Toutes les Sociétés clôturent au **31 Janvier 2017**, sauf la Société "**SCI LOUVRE**", dont la date de clôture est le **31 Décembre 2016**.

II - RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2017

Les présents comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants et R. 233-3 et suivants du Code de Commerce. Nous tenons également compte du Règlement CRC 99-02 homologué par arrêté ministériel du 22 Juin 1999.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables de :

- Prudence
- Coûts historiques
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes

en appliquant les méthodes d'évaluation du Code de Commerce ainsi que celles prévues par la loi sur les Sociétés Commerciales.

Au cours de cet exercice consolidé qui s'est déroulé sur une période de DOUZE mois, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 85.556.469 Euros contre 87.700.066 Euros pour l'exercice précédent.

Globalement, l'ensemble des charges d'exploitation du groupe s'est élevé à 82.977.385 Euros contre 85.583.375 Euros pour l'exercice précédent.

Par suite, le résultat d'exploitation du groupe se solde par un bénéfice de 3.462.096 Euros pour un même bénéfice pour l'exercice précédent de 3.298.814 Euros.

En ce qui concerne le résultat financier du groupe, l'ensemble des produits s'est élevé à 27.608 Euros contre 72.376 Euros pour l'exercice précédent, et l'ensemble des charges à 1.183.261 Euros contre 385.384 Euros pour l'exercice précédent, de sorte que, balance faite, ce résultat se solde par une perte de 1.155.654 Euros contre une même perte de 313.008 Euros.

Par suite, le résultat courant avant impôts du groupe fait ressortir un bénéfice de 2.306.442 Euros contre un bénéfice de 2.985.806 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel du groupe se traduit par une perte de 327.784 Euros constitué :
- de produits exceptionnels pour 1.291.587 Euros.
- de charges exceptionnelles pour 1.619.370 Euros.

Après dotation d'une somme de 310.817 Euros au titre des impôts dus sur les bénéfices, le résultat comptable net du groupe se traduit par un bénéfice de 1.636.005 Euros.

En ce qui concerne l'exercice en cours et l'avenir immédiat, les chiffres en notre possession nous laissent envisager un maintien du chiffre d'affaires du groupe.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes consolidés de l'exercice puis il vous sera donné lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

LE PRESIDENT DE LA SOCIETE

CERTIFIE CONFORME